

**Compte-rendu du Comité Technique Local
Du 13 janvier 2017
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. ORLIANGES
M. PAILLET
M. RAYMON
Mme GIGUET

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)
Mme ESCURE - S.F.P. (T)
M. HINDERSCHID - C.G.T. (T)
M. WAY – C.G.T. (T)
Mme BESSON-BRILLANT – C.G.T. (S)
M. MOISSINAC – F.O. (T)
M. DEJOU – F.O. (T)
Mme BOURGADE – F.O. (S)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30. M. MOISSINAC (FO) est secrétaire-adjoint.

Les élus CGT et Solidaires Finances Publiques lisent des déclarations liminaires. Vous trouverez copie de notre déclaration en dernière page.

M. MORICEAU répond qu'il est conscient des difficultés et de la situation dans laquelle se trouvent les services. Reprenant à son compte les propos de M. DELPUECH, préfet de région, il ajoute « Nous n'avons que la certitude de l'incertitude ». Quel service public pour demain ? Il précise que la pétition intersyndicale signée par 197 agents est remontée à la Direction Générale, elle a été reprise dans le fil d'information mensuel de la DGFIP.

1) Approbation des PV des réunions des 22 novembre et 1^{er} décembre

Les procès-verbaux sont adoptés.

2) La situation des emplois – PLF 2017

M. MORICEAU fait la présentation du PLF 2017 pour lequel tous les services et toutes les catégories d'emplois doivent contribuer à l'effort de suppressions.

En 2017, la DGFIP doit donc supprimer 1630 postes, pour notre direction ce sera 6 emplois (-2 A, - 2 B et - 2 C).

Pour les cadres A, il est tenu compte du redéploiement de 2 postes des domaines vers la direction de l'immobilier de l'Etat, service à compétence régionale implanté à Clermont-Fd. Ce service se substitue à France Domaine.

En catégorie B, un poste vacant et volontairement non-pourvu au PRS ainsi qu'un poste à la Trésorerie de Laroquebrou sont supprimés. Pour ce dernier, une comparaison du rapport charges/emploi a été faite avec des structures similaires.

Pour la catégorie C, la suppression d'un poste à la trésorerie de Murat est justifiée par le transfert de la gestion comptable de l'hôpital de Murat vers la trésorerie de Saint-Flour.

1 C Ast/entretien et 1 C entretien sont supprimés et partiellement compensés par la création d'un poste de gardien-concierge pour s'ajuster à la situation réelle (2 emplois).

Interpellé par les représentants du personnel, M. MORICEAU répond que nous sommes dans une démocratie et qu'il doit respecter le vote des parlementaires en localisant les emplois à supprimer.

La déclinaison des suppressions de postes pour notre direction est donc la suivante :

| AFIP | AFIPA | A | B | C | Total |
|------|-------|-----|-----|-----|-------|
| + 1 | - 1 | - 2 | - 2 | - 2 | - 6 |

Les représentants du personnel votent contre par 6 voix (2 SOLIDAIRES FP – 2 CGT – 2 FO).

3) Les ponts naturels 2017

M. JOUVE annonce que la recherche d'une position pratique pour nos usagers et commune avec les autres administrations a été privilégiée, en relation avec la préfecture.

Ainsi les vendredi 26 mai 2017 et lundi 14 août 2017 sont proposés.

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques et FO votent pour (4).
les élus CGT votent contre (2).

4) Harmonisation des horaires d'ouverture des services à compétence fiscale sur le site d'Aurillac

M. JOUVE rappelle la circulaire SRP 158-2014 du 22/10/2014 qui définit les conditions d'ouverture des structures accueillant du public, avec une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours.

Les chefs de services concernés ont été réunis le 7 décembre 2016. Après discussion, la proposition initialement envisagée a été amendée par l'expression des agents et les besoins des usagers. La modification prend effet au 1^{er} mars 2017.

Ainsi, le SIP, le SIE et le CDIF seront ouverts les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 ou sur RDV.

Le SPFE sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques et FO s'abstiennent (4).
Les élus CGT votent contre (2).

Les élus Solidaires Finances Publiques justifient leur vote par le fait que la seule solution serait de pourvoir les services en effectifs suffisants au lieu de fermer les portes mais que la direction a entendu les observations des agents pour agir avec un minimum de pragmatisme.

5) Départ d'un agent Berkani (Trésorerie d'Aurillac-ville) et modalités de son remplacement

Mme GIGUET annonce le départ de Mme LOCHE au 1^{er} février prochain. La note RH1C du 5 octobre 2016 prévoit d'informer les représentants du personnel du départ et des démarches entreprises.

Les heures libérées (10) ont vocation à être redistribuées aux agents Berkani déjà en fonction dans le département.

M. DALLAT a donné son accord pour effectuer deux heures quotidiennes de 12h00 à 14h00.

6) Fusion des communes de Murat et Chastel sur Murat

M. MORICEAU a rencontré M. CHABRIER, Maire de Murat, le 10 novembre dernier au sujet du relogement de la trésorerie de Murat.

La fusion précipitée de ces deux communes a mis en difficulté le poste comptable de Murat. L'arrêté a été pris tardivement courant décembre, l'effet fiscal sera à compter de 2018 mais l'effet comptable est immédiat pour 2017.

7) Questions diverses

Télétravail :

5 candidatures ont été reçues, trois sont retenues et proposées à la Direction Générale. Les intéressés ont été prévenus de la décision. Les conventions seront signées pour une durée de 6 mois, avec une déclinaison locale de 1 ou 2 jours par semaine de travail à domicile.

Trésorerie de Murat :

Relogement prévu fin 2017, dans des locaux rénovés. Seul l'agencement intérieur reste à définir, le loyer sera inchangé.

Bâtiment Q de la cité administrative d'Aurillac :

La réception des travaux se fait ce jour, M. MORICEAU a adressé un courrier à M. SIEBERT (DDT) fin décembre pour un retard dans le calendrier prévu. En effet, les revêtements de sol des 2^{ème} et 3^{ème} étages, la pose des radiateurs n'étaient pas effectués.

Une réunion est prévue le 20 janvier avec les chefs de services concernés, les collègues de la CID et le déménageur prestataire. L'opération est prévue dans la semaine du 13 au 17 février. Une autorisation d'absence de 3 jours sera accordée aux agents. Un crédit d'auxiliaariat est prévu pour les opérations d'archivage.

Parking Paul Doumer :

M. MORICEAU rencontrera le maire M. MATHONIER jeudi 19 janvier au sujet des abonnements et d'un tarif préférentiel.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h30.

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 13 JANVIER 2017



Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce premier CTL 2017 tranche définitivement avec ce que doit être un début d'année. L'Etat l'a décidé, comme d'habitude c'est la DGFIP qui va trinquer. Rangeons les flûtes à champagne, et sortons les verres en plastique, remplaçons le saumon par du jambon, et le foie gras par du pâté.

Bercy doit faire des économies et le seul vecteur utilisé est celui des suppressions d'emplois, car ne nous leurrions pas, l'ordre du jour ici n'est pas « le volet emploi », mais le volet suppressions d'emplois.

6 suppressions d'emplois dans notre département qui respire déjà avec une paille, comment vont s'organiser les personnels ???

Vos agents sont exemplaires et consciencieux Monsieur le Président, mais à mesure de tirer sur la corde, les arrêts maladies vont se multiplier, le ras le bol va se généraliser.

Le sérieux et l'implication que les agents mettent dans leur travail se retournent finalement contre eux.

Vous en êtes conscient, les services sont dans le rouge et les agents sont la tête dans le guidon du matin au soir, et subissent l'augmentation des charges de travail, l'affluence du public au guichet, le téléphone, la dématérialisation, les télé-procédures, les changements de méthodes dans le poste de travail, l'incertitude quant au maintien des postes...

Nos collègues ne se reconnaissent plus dans leur travail. A la qualité se substitue la quantité, ils n'ont plus les moyens d'exercer leurs missions correctement.

On va se répéter, mais en 2017, alors que la DGFIP ne représente que 5,4 % des effectifs de la fonction Publique d'Etat, elle devra supporter 57,42 % des suppressions d'emplois.

Cela fait 37600 suppressions d'emplois depuis 2002 sans compter les 3521 vacances de postes (2614 C et 907 B).

Pour Solidaires Finances Publiques cette coupe franche doit stopper et nous vous invitons, Monsieur le Président, à informer directement le Ministre de la situation désastreuse de notre Département.